



P.L.U.

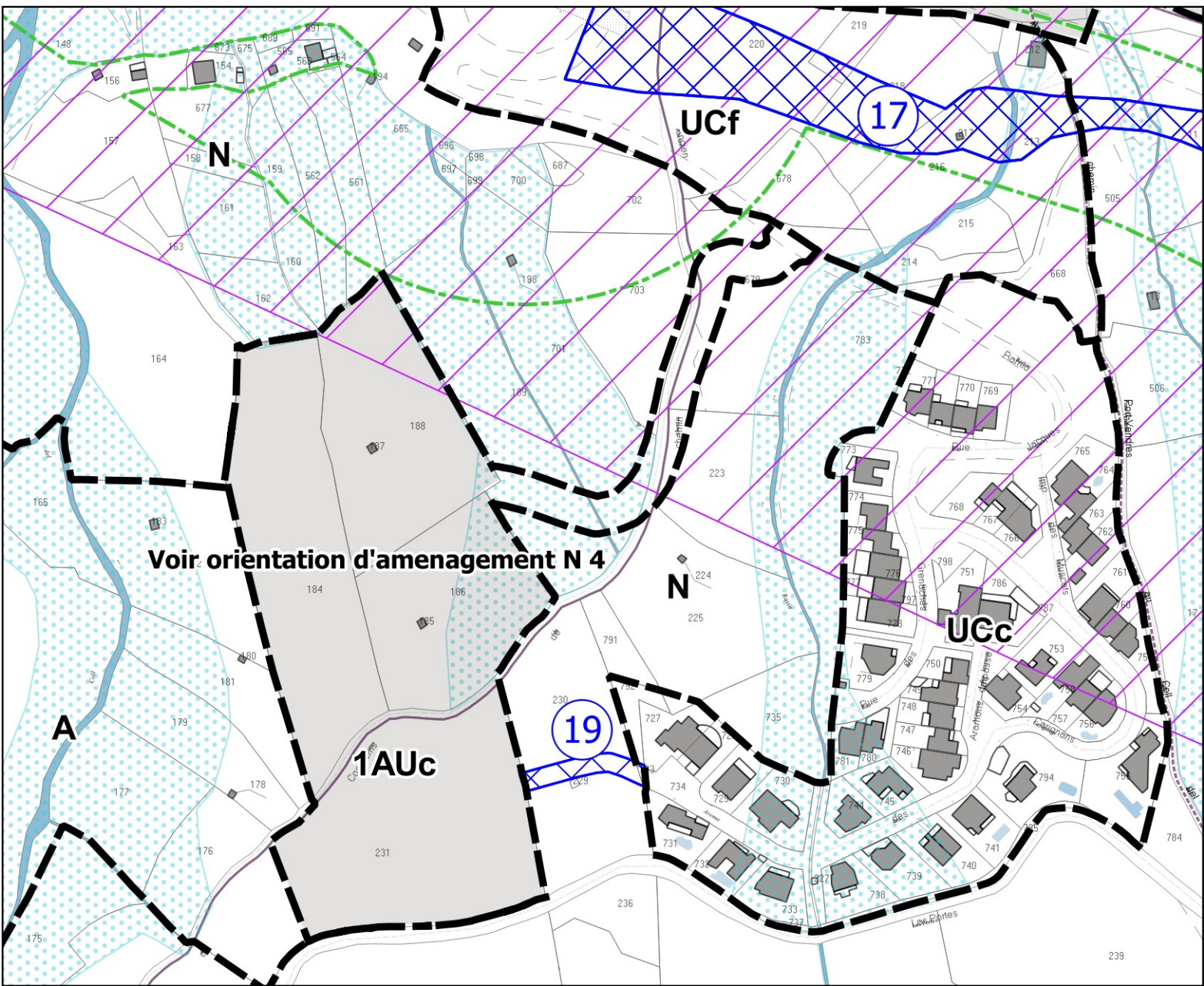
Document 4.3 b

REGLEMENT ZONAGE

Planche spécifique "révision allégée" n°2  
(L.153-34 du CU)

PONT DE L'AMOUR

ECHELLE : 1 / 2 500



UE

nom de zone et secteur

limite de zone

6

ER pour voiries et équipements

10

ER pour cheminement piéton

Secteur d'intérêt paysager au sens du L.151-19

Marge de recul (L.111-6°)

Voie bruyante soumise à la réglementation sur le bruit

Secteur d'orientation d'aménagement et de programmation

PPRNP approuvé le 12/04/2001 - se reporter à l'annexe corespondante

Risques mouvements de terrains

Risques inondations et ravinements

